

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYDELON DU 6 AVRIL 2022  
À 19H00

À la Communauté de communes de Cattenom et environs  
(2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom)

LE COMITÉ SYNDICAL,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 15  
Membres ayant donné procuration : 3  
Membres absents excusés : 2

L'an deux-mille-vingt-deux le six avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trente-et-un mars, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE :

Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,  
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès,  
et M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,  
M. STEICHEN Christian, M. ANTOINE Marc, M. FOSSO Antoine  
(il a suppléé M. JURCZAK) et M. CORAZZA Hervé

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

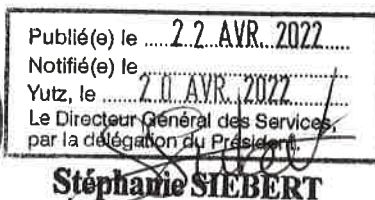
**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. DE LAZZER a donné procuration à Mme Patricia RENAUX

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. FADI Hassan a donné procuration à M. Michel PAQUET



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul a donné procuration à M. Michel PAQUET

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. CORAZZA est arrivé à 19h25 pendant la délibération relative à l'affectation du résultat 2021. Il a participé au vote de cette délibération et au vote de toutes les délibérations suivantes.

Affiché au siège du SYDELON le : **22 AVR. 2022**

## **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2022-06	Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022.
Délibération n°2022-07 :	Participations 2022, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés
Délibération n°2022-08 :	Appel à cotisation des membres du SYDELON
Délibération n°2022-09 :	Compte de gestion 2021
Délibération n°2022-10 :	Compte Administratif 2021
Délibération n°2022-11 :	Affectation du résultat 2021
Délibération n°2022-12	Budget Primitif 2022
Divers	

**Délibération n°2022-06****Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022**

Le comité syndical :

- adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022.

**Délibération n°2022-07****Objet : Participations 2022, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

- **vote** la participation selon le tableau ci-dessous.

<b>EPCI MEMBRE</b>	<b>Participations 2021 TTC</b>	<b>Participations 2022 TTC</b>	<b>Hausse</b>
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	<b>6 286 996 €</b>	<b>6 933 021 €</b>	<b>10,3%</b>
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	<b>5 377 905 €</b>	<b>5 974 752 €</b>	<b>11,1%</b>
Communauté de commune de Cattenom et environs	<b>1 957 117 €</b>	<b>2 058 033 €</b>	<b>5,2%</b>
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	<b>820 936 €</b>	<b>967 998 €</b>	<b>17,9%</b>

**Délibération n°2022-08****Objet : Appel à cotisation des membres du SYDELON**

Le comité syndical :

- **fixe** le montant de la participation des membres du SYDELON à **2,77 euros** hors taxes par habitant pour l'année 2022.
- **autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de **524 097,85 euros** hors taxes sera inscrite au Budget Primitif 2022.

**Délibération n°2022-09****Objet : Compte de gestion 2021**

Le comité syndical :

- **adopte** le compte de gestion pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Délibération n°2022-10****Objet : Compte Administratif 2021**

Le Président, Michel PAQUET, quitte la salle et cède la Présidence à Mme RENAUX Patricia,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Patricia RENAUX, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le comité syndical :

- **adopte** le compte administratif pour l'exercice 2021 du SYDELON arrêté comme suit :

<b><i>Section de Fonctionnement</i></b>	
Recettes	15 261 506,42 €
Dépenses	13 955 103,56 €
Résultat de l'exercice	1 306 402,86 €
Résultat de fonctionnement reporté	73 313,17 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>1 379 716,03 €</b>
<b><i>Section d'investissement</i></b>	
Recettes	41 812,64 €
Dépenses	15 342,60 €
Résultat de l'exercice	26 470,04 €
Résultat d'investissement reporté	295 656,51 €
<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>322 126,55 €</b>
<i>Restes à réaliser :</i>	
Recettes d'investissement	0,00€
Dépenses d'investissement	0,00€
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>322 126,55 €</b>

**Délibération n°2022-11**

**Objet : Affectation du résultat 2021**

Le comité syndical :

- affecte le résultat 2021, soit 1 379 716,03€ comme suit :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) 699 716,03€

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) 680 000,00€

**Délibération n°2022-12**

**Objet : Budget Primitif 2022**

Le comité syndical :

- vote le budget primitif pour l'exercice 2022 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- vote le budget général pour l'exercice 2022 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à 17 016 487,39€  
- la section d'investissement à 1 299 521,51€

Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Yutz, le 20 AVR. 2022

La secrétaire de séance.

Christelle BUTAJEZUK

